

**Acquisition de terrains de nature environnementale
à LIMERSHEIM et WISSEMBOURG-ALTENSTADT**

Rapport n° CP/2013/583

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation liées à l'acquisition de terrains de nature environnementale sur le territoire des communes de LIMERSHEIM et WISSEMBOURG-ALTENSTADT.

Acquisition à LIMERSHEIM

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, la SAFER d'ALSACE propose de céder au Département du Bas-Rhin, deux parcelles de terrain situées à LIMERSHEIM d'une surface totale de 28,32 ares et cadastrées en section 28 n° 9 (9,77 ares) et n° 10 (18,55 ares).

L'acquisition de ces parcelles permettra au Département de renforcer la préservation de ce site dans le cadre du schéma précité.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains et frais accessoires ont été fixés globalement à 1 769,00 € dont 919,40 € de frais d'intervention.

Acquisition à WISSEMBOURG-ALTENSTADT

Dans le cadre du partenariat qui lie le Département du Bas-Rhin au Conservatoire des Sites Alsaciens pour la préservation de la Basse Vallée de la Lauter, ce dernier propose l'acquisition, par notre collectivité, auprès de trois propriétaires, de sept parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune de WISSEMBOURG-ALTENSTADT, d'une surface totale de 130,60 ares et cadastrées en section H n° 288 (19,70 ares), 305 (15,10 ares) 319 (22,00 ares), 320 (10,00 ares), 416 (26,50 ares), 417 (18,65 ares) et 624 (18,65 ares).

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains a été fixée à 3 069,10 €, soit 23,50 € l'are à laquelle s'ajoutent des indemnités pour perte de boisements d'un montant total de 2 171,00 €.

La gestion ultérieure de l'ensemble de ces parcelles se ferait par bail emphytéotique de trente-six ans au profit du Conservatoires des Sites Alsaciens.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
11677	21-2118-738	1 164 244,19 €	322 675,84 €	4 838,10 €
25821	67-678-621	265 000,00 €	200 000,00 €	2 171,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'acquérir deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 28,32 ares (section 28 n° 9 et n° 10) situées à LIMERSHEIM, dans le cadre du schéma départemental de protection des espaces naturels, moyennant le versement à la SAFER Alsace d'une indemnité totale de 1 769,00 € et frais divers ;

- décide d'acquérir sept parcelles de terrain (section H n° 288, 305, 319, 320, 416, 417 et 624) d'une contenance totale de 130,60 ares situées à WISSEMBOURG-ALTENSTADT, dans le cadre du partenariat qui lie le Département du Bas-Rhin au Conservatoire des Sites Alsaciens pour la préservation du site de la Lauter, à l'intérieur du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope de la Lauter, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 5 240,10 € et frais divers ;

- consent la gestion ultérieure des parcelles situées à WISSEMBOURG-ALTENSTADT par bail emphytéotique d'une durée de trente-six ans au profit du Conservatoire des Sites Alsaciens.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes de vente afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'GDK', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL